



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2016

Sur convocation individuelle, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le Samedi 05 Novembre 2016 à 14 h à la Maison des Associations de Langogne.

Présents : BELIN Claude, BERTUIT Jean Claude, BONHOMME Marc, BONNEFILLE André, CHEYNET Philippe, FUSCH Marie France, MOURGUES Jacqueline, PENSIER Monique, SOBCZAK Bernadette.

Excusée : GRAFF Jean Louis.

Absente : DECAYEUX Hélène.

Ouverture de la séance à 14h

Ordre du jour :

- Désignation de notre représentant au CA du Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Réunion sur la Régordane
- Aménagement du local
- Projet de rando challenge régional
- Questions diverses.

Désignation de notre représentant au CA du CDRP :

Compte tenu du nombre de nos adhérents, nous disposons de 3 voix (représentées par la même personne). Nous avons jusqu'au 21 Janvier 2017 pour transmettre le nom de la personne qui nous représentera. Un appel sera fait en Assemblée Générale.

Réunion sur la voie Régordane :

Le club a été convié à une réunion le 09/11 en mairie pour débattre du projet de labellisation de la voie Régordane. Le CDRP sera représenté. Après discussion, André Bonnefille et Marc Bonhomme participeront à cette réunion.

Aménagement du local :

Le déménagement a été fait. Nos remerciements à la mairie pour la mise à disposition d'un camion et de 2 employés ainsi qu'aux nombreux membres du club qui ont prêté main forte.

Il s'agit maintenant d'installer des étagères et des supports pour les raquettes. Marie France Fusch propose des étagères inutilisées et Jacqueline Mourgues un bureau.

André Bonnefille et Claude Belin sont chargés de la mise en place de ces éléments.

Pour mémoire, notre nouveau local est situé dans les anciens locaux de la CCHA.

Détenteurs des clés : Philippe, Marc, Claude et Monique.

Projet d'organisation d'un rando challenge :

Nous avons été saisis d'une demande du Comité Régional (via le Comité Départemental) pour l'organisation d'un rando challenge à l'automne 2017 à proximité du lac de Naussac. Après un sondage rapide des adhérents, nous pensons être assez nombreux pour assumer cette manifestation. Nous avons donc répondu favorablement et sommes en attente de la suite qui sera donnée.

Questions diverses :

- Tarif du covoiturage : tel qu'il est établi, le tarif est de 1 € dès les 10^{er} km puis de 0.50 € par tranche de 10 km.
- Difficulté pour les animateurs de rando de reconnaître les adhérents : Monique transmettra une liste des adhérents à jour de leur cotisation aux animateurs avec mise à jour régulière.

Le président clôture la séance à 16h15.

Le Président

Le secrétaire